

## **ENQUÊTE DE SATISFACTION : la maternité obtient les plus mauvaises notes**

### **Le comité hospitalier du SIT se mobilise pour des réponses concrètes**

La deuxième enquête de satisfaction menée auprès de l'ensemble du personnel des HUG a pointé du doigt le département de la Maternité, qui a obtenu les plus mauvais résultats. Cela confirme le malaise relaté aux syndicats par de nombreux-euses salarié-e-s, toutes professions confondues. La Direction générale remédie en partie à cette insatisfaction en octroyant 5,8 postes de sages-femmes en salle d'accouchement. Mais le manque d'effectif n'explique pas tout.

#### **Pour une amélioration concrète des conditions de travail**

Afin d'échanger avec les personnes concernées par cette problématique, une assemblée générale a été convoquée le 5 juin dernier, unitairement par les deux syndicats actifs aux HUG. La faible mobilisation qu'a suscitée cette réunion n'a pas permis d'identifier plus spécifiquement les difficultés rencontrées par le personnel de la Maternité. Néanmoins, pour continuer à œuvrer de manière constructive pour une amélioration des conditions de travail au sein de la maternité, et en général pour le personnel hospitalier, le SIT hospitalier a rencontré la hiérarchie dirigeante de la Maternité pour comprendre quelles mesures concrètes avaient été prises pour faire écho à la souffrance évidente des travailleurs-euses. Le sentiment d'insécurité évoqué par plusieurs collaborateurs-trices dans certains services, le manque de communication avec les différentes hiérarchies, la mauvaise gestion des horaires sont des problématiques qui ont été rapportées aux délégué-e-s syndicaux-ales et qui peuvent être améliorées à court terme.

#### **Résultats de la rencontre avec la hiérarchie**

Suite à la rencontre qui a réuni le Professeur Irion, la responsable des ressources humaines en charge du département de gynécologie et d'obstétrique, et la délégation syndicale du SIT, des mesures concrètes ont été évoquées.

#### **Propositions du comité hospitalier SIT :**

- Formation de cadre pour les RU, renforcée pour les nouvelles RU et continue pour les anciennes
- Prise en compte des résultats de l'enquête de satisfaction sur le manque de communication ainsi que le manque de reconnaissance ressenti par le personnel, pour mettre en place des solutions concertées entre tous les niveaux
- Encourager la participation : passer d'une culture d'information à une culture de consultation/participation
- Présence des RU dans les soins une journée par mois, au minimum

### **Mesures prises par la hiérarchie :**

- Création du poste de monitrice en salle d'accouchement
- Lancement d'une étude sur le stress chez les sages-femmes
- Renforcement des débriefings avant et après les situations difficiles
- Amélioration des offres de formation
- Sorties « teambuilding » chez les médecins (améliorer l'esprit d'équipe)
- Possibilité pour les RU de demander un coaching confidentiel pour la gestion d'équipe en cas de crise.

### **Représentation du personnel au sein du comité de gestion**

Martine Viret, représentante du personnel élue au comité de gestion et déléguée du SIT depuis sa prise de mandat au mois de décembre 2015, œuvre activement au sein du comité de gestion pour défendre l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation de postes de soignant-e-s et de médecins. Tout le personnel du département de GYNOBS, syndiqué ou pas, peut faire appel à elle pour toute question relative à des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie de son mandat de relayer à la hiérarchie les doléances des employé-e-s.

### **Contrôle de la durée du travail et du repos**

Par ailleurs, la Direction générale vient d'informer les représentant-e-s du personnel que l'OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail) va effectuer un contrôle de la durée de travail et du repos au sein des HUG dès le 25 juin 2015, en vue d'une mise en conformité avec la loi sur le travail (OLT2) ce qui, une fois encore, posera la question des périodes de travail de 12h. Tout le personnel concerné recevra de la part de la Direction générale une information complète à ce sujet. Les points litigieux relevés par l'OCIRT concernent le lissage du temps de travail sur deux semaines et les conditions permettant de réaliser le travail de nuit sur 12 heures.

### **Nouvelle assemblée du personnel**

Pour tenir informé le personnel de la maternité des actions menées par le comité hospitalier du SIT, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée en septembre prochain. A cette occasion, avec votre participation, nous ferons le point sur les résultats des mesures mise en route. Ce sera l'occasion de vous informer également des conclusions formulées par l'OCIRT et de décider d'éventuelles prises de position concernant les horaires.

#### **Les permanences du syndicat sont ouvertes au personnel syndiqué ou non**

Au SIT : Les mardis de 10h30 à 13h30 et les mercredis de 15h à 18h

Au local syndical, 81 bd de la Cluse :  
Les jeudis de 12h40 à 13h40

#### **Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec**

**Martine Viret**, sage-femme et représentante du personnel au comité de gestion du département GYNOBS : 022 344 92 90

**Geneviève Preti**, conseillère en santé sexuelle et déléguée syndicale : 076 561 95 57

**Mirella Falco**  
Secrétaire syndicale : 022 818 03 00

**ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT-E-S**

**Pour vous syndiquer : [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)**